



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CACTÉ

Cadre d'actions et de
coopération pour la
transformation
écologique

GUIDE DE PRÉSENTATION

de Normandie

Dernière mise à jour le 04.09.24

SOMMAIRE

03

Edito

05

Carte mentale

06

Contexte et définition

07 Définition et objectifs du CACTE

07 Composition du CACTE

07 Intégration dans les CPO

08 Cibles concernées par le CACTE

09 Temporalité et calendrier

10

L'engagement méthodologique

12 La formation des équipes

13 Définition d'une méthode de travail

13 Démarche collective en interne

13 Construction de partenariat en externe

14 Mise en place du plan d'action

15 Communiquer et sensibiliser

16

Les dix engagements thématiques

18 Mobilité durable des publics et des usagers

20 Circulation des professionnels et des œuvres

22 Réduction des consommations de fluides

24 Alimentation responsable

26 Eco-conception

28 Numérique et équipements soutenables

30 Communication responsable

32 Réduction/gestion des déchets/pollutions

34 Adaptabilité et durabilité du bâti

36 Biodiversité

38

Fin de la convention et évaluation

39 Auto-évaluation

40 Les indicateurs

ÉDITO



Jean-Michel KNOP
Directeur régional des affaires culturelles

Dans un contexte de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité, l'Accord de Paris, dans le cadre de la COP21, ambitionne de limiter le réchauffement planétaire à 2°C. Le Pacte vert pour l'Europe vient traduire cet engagement en fixant comme objectif principal la neutralité carbone de l'Union Européenne à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, une première étape de réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau de 1990 est fixée pour 2030.

Cet objectif est décliné à l'échelle nationale par le plan France Nation Verte. Ainsi, des leviers d'actions sont identifiés au sein de six thématiques (mieux se déplacer, mieux consommer, mieux produire, mieux se nourrir, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes). Ces leviers d'actions sont travaillés dans des Conférences des Parties (COP) régionales. En Normandie, cette COP a été lancée en décembre 2023.

Au regard des différentes thématiques précitées et face à l'urgence d'agir, le ministère de la Culture a publié en décembre 2023 son « Guide d'orientation et d'inspiration » pour la transition écologique.

En cohérence avec ce guide, la DRAC Normandie a publié sa propre « Feuille de route en matière de transition écologique de la culture pour 2024 ». Celle-ci a vocation à être déclinée en plan d'actions pluriannuel.

Dans cette même ambition, elle a souhaité expérimenter le Cadre d'actions et de coopération pour la transformation écologique (CACTÉ) imaginé par la Direction Générale de la Création Artistique (DGCA). Cet outil permettra d'accompagner les structures, les équipes et les acteurs du territoire à la mise en œuvre de leur stratégie et de leur plan d'action en faveur de la redirection écologique.



Le déploiement de ce CACTÉ en Normandie s'appuie sur des rencontres régulières avec l'ensemble des partenaires du territoire (équipes artistiques, structures, agences régionales, collectivités territoriales...). Ces temps d'échange et de co-construction, préalable indispensable à une mise en œuvre réussie, ont vocation à se poursuivre afin de garantir un déploiement fructueux et abouti.

Dans un objectif d'articulation des politiques publiques, la DRAC travaille en partenariat avec les collectivités à la conception d'un outil commun d'évaluation.

Afin de faciliter la mise en œuvre du CACTÉ sur le territoire normand, la DRAC a élaboré deux documents :

- Un livret de présentation du CACTÉ
- Un guide des ressources et des acteurs de la transformation écologique

Le présent document constitue un guide de présentation. Il présente les différents éléments composant le CACTÉ et a vocation à servir de base pour comprendre ce nouveau cadre.

Je souhaite remercier toutes celles et tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce document : l'ensemble des équipes de la DRAC bien sûr, qui restent à votre disposition, mais également l'ensemble des structures et acteurs culturels régionaux qui ont contribué à l'enrichir par leurs remarques et leurs réflexions.

Convaincus de la nécessité d'implication de chacun, nous espérons que ce document, saura répondre à vos interrogations et à vos attentes.

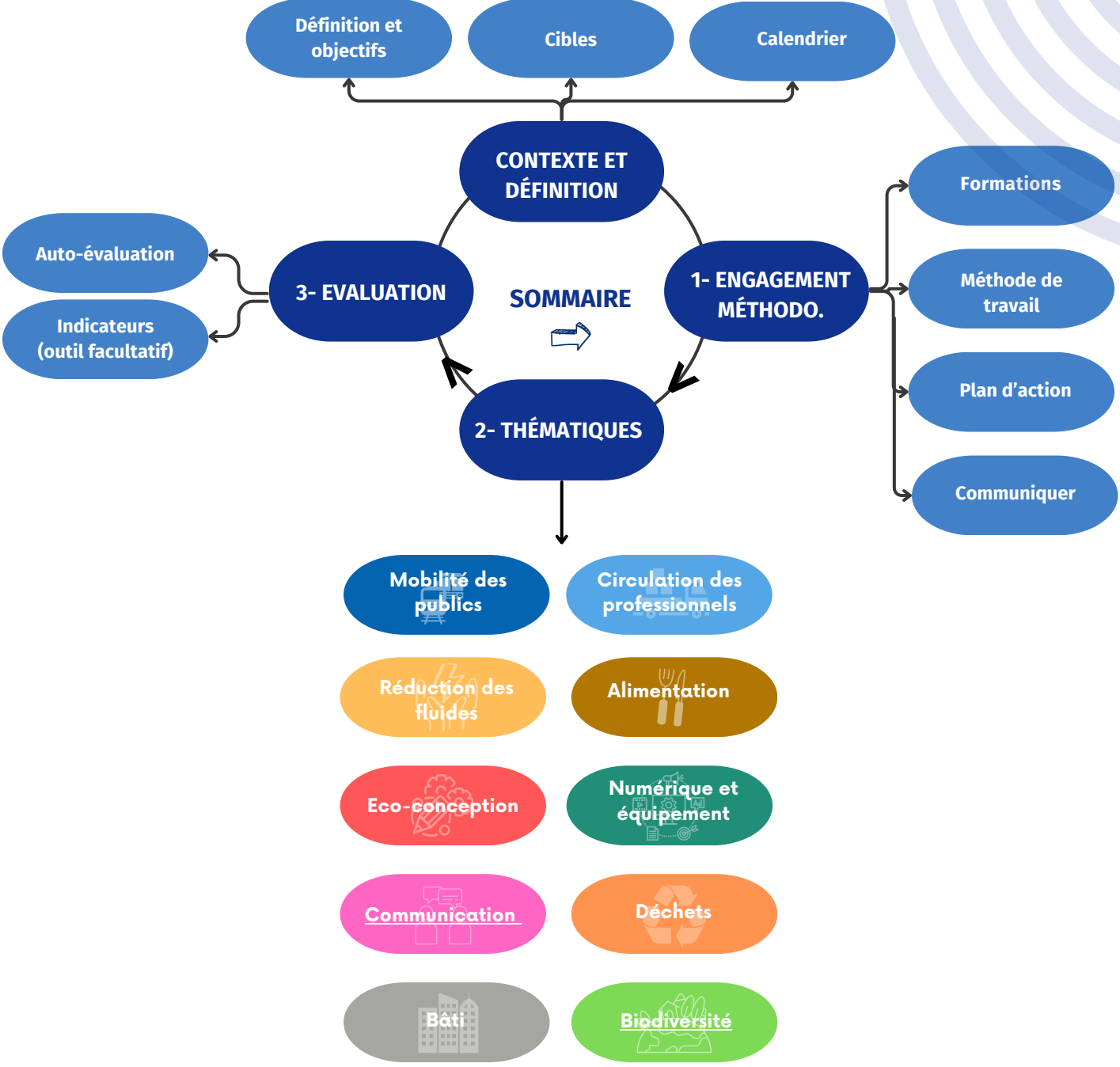
A chacune et chacun d'entre nous de s'en emparer désormais afin de contribuer à la sauvegarde de notre planète.



LE PICTOGRAMME CI-CONTRE INDIQUE QU'IL EST POSSIBLE DE CLIQUER SUR L'ÉLÉMENT AFIN D'ÊTRE REDIRIGÉ VERS UN LIEN INTERNET OU VERS UNE AUTRE PAGE DU DOCUMENT TOUT ÉLÉMENT SOULIGNÉ EST ÉGALEMENT CLIQUABLE (À L'EXCEPTION DES TITRES)

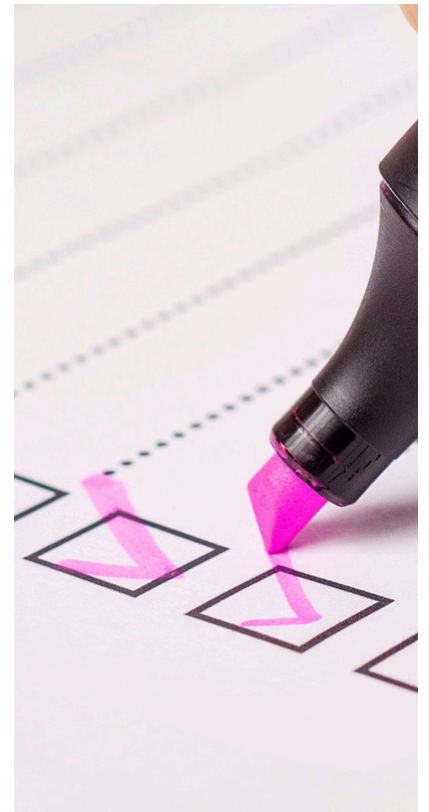
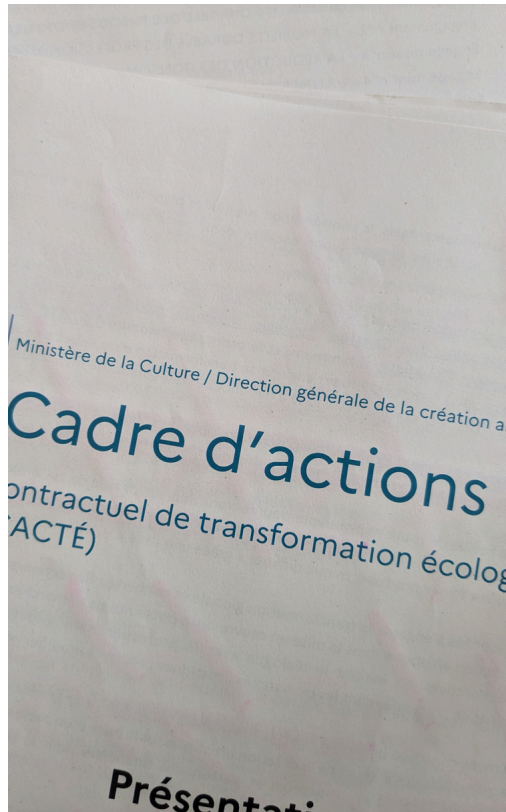


CARTE MENTALE





Contexte et définition



DÉFINITION ET OBJECTIFS

Cadre d'actions permettant aux acteurs de la création d'accentuer leurs pratiques écoresponsables sur la base d'un socle commun

Ces actions sont destinées à engager la transformation globale et concertée du secteur en accompagnant les acteurs de la création artistique dans la mise en œuvre ou la poursuite de démarches écoresponsables collectives et collaboratives, en initiant le dialogue avec la profession dans le but de construire de nouveaux modèles et en accompagnant les démarches artistiques propres à modifier nos représentations.

Il s'accompagne des mesures prises pour outiller le secteur artistique et va de pair avec l'impulsion de changements structurels au sein de l'écosystème de la création artistique.



Composition du CACTÉ

- 1 engagement méthodologique structurant permettant à la structure/équipe de mettre en place un plan d'action en faveur de la transition en intégrant toutes les parties prenantes (équipes, direction, collectivités partenaires...)
- 10 engagements thématiques au choix (nombre à définir en fonction de la structure) : chaque engagement est composé de grands leviers à mettre en œuvre par une série d'actions opérationnelles



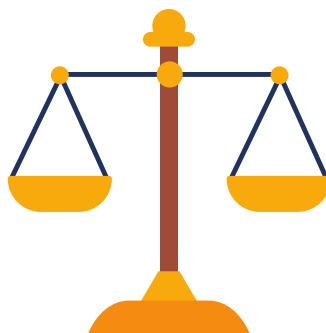
Intégration du CACTÉ dans les CPO

Le CACTÉ doit être pris en compte dans les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) par l'inscription dans ce document de l'engagement méthodologique et du nombre d'engagements que doit prendre la structure. Un paragraphe type est proposé par la DGCA. Le choix des engagements thématiques intervient en théorie un an après le début de la CPO, ces derniers n'étant pas nécessairement indiqués dans la CPO (il n'est pas indispensable de réaliser un avenant).

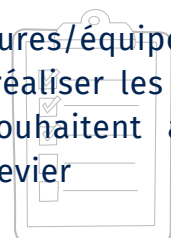
Dès le départ, dès la création de la CPO, il convient de s'entendre sur les critères de l'auto-évaluation qui sera à réaliser à la fin de la convention. Les clauses relatives à l'auto-évaluation doivent être de ce fait précisées dès la signature entre la structure/équipe culturelle et les partenaires.

Le CACTÉ : un outil à la fois structurant et souple

Tous les leviers inscrits dans chaque engagement thématique choisi sont à réaliser



Les structures/équipes sont libres de réaliser les actions qu'elles souhaitent afin de valider le levier



CIBLES DU CACTÉ

Mais alors, à qui s'adresse le CACTÉ ?



Toute structure/équipe de production, diffusion et/ou formation du secteur de la création artistique ayant **signé un document de contractualisation de 3 ans ou plus avec le ministère de la Culture**
+ structures dont le financement est reconduit depuis plus de trois ans
+ structures désireuses d'utiliser cet outil

	Nombre minimum d'engagements thématiques*
Opérateurs / Agences	Entre 5 et 7
Ecoles supérieures	Entre 3 et 5
Labels	Entre 3 et 5
SCIN (Scène conventionnée d'intérêt national)	Entre 2 et 4
Autres lieux	Entre 2 et 3
Equipes indépendantes	Entre 2 et 3

*: Ceci est fonction des capacités de la structure/équipe (taille, budget, etc.)



TEMPORALITÉS ET CALENDRIER



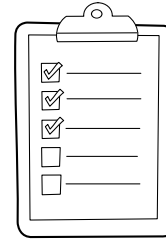
1

2

3

4

5



- 1** **Elaboration de la convention** pluriannuelle d'objectifs (CPO) intégrant l'article dédié au CACTÉ
- 2** N : Première année de la convention : mise en œuvre de **l'engagement méthodologique** et choix des engagements thématiques
- 3** N+1 : Réalisation des **actions des engagements thématiques** pendant toute la durée de la convention
- 4** N+2 à N+4 : **Auto-évaluation** à l'aide notamment des indicateurs
- 5** **Fin de la convention** : le choix de nouveaux engagements thématiques est à faire en fonction de l'auto-évaluation





L'engagement méthodologique



L'engagement méthodologique représente la **première étape** dans la mise en œuvre du CACTÉ.

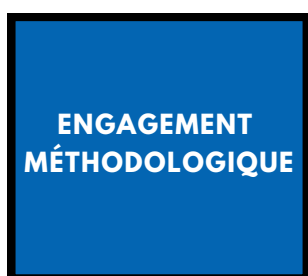
Il symbolise le caractère structurant de ce cadre d'actions. Cet engagement a pour finalité d'intégrer dans la démarche de transition écologique des structures et équipes de création artistique toutes les parties prenantes, notamment les collectivités, afin d'obtenir des actions stratégiques et partagées en passant par une démarche de co-construction entre les différents signataires des CPO.

Deux éléments fondamentaux englobent cet engagement méthodologique :

- la dimension collaborative : intégrer l'ensemble de l'équipe
- la dimension coopérative : travailler avec les autres acteurs du territoire

Ce premier engagement permet également des prises de décisions fondées sur une formation en interne de l'équipe et doit se baser sur un diagnostic chiffré afin de définir les leviers d'action à mettre en place de manière prioritaire.

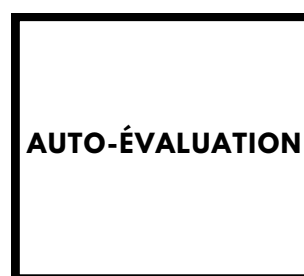
La chronologie des étapes du CACTÉ :



1



2



3



FORMATION DES ÉQUIPES



Permet la définition d'une stratégie d'action avisée et une bonne acceptabilité de la démarche engagée. Cela découle de la nécessaire adaptation des compétences aux actions mises en œuvre. La formation porte à la fois sur une connaissance des enjeux environnementaux et aussi sur l'acquisition de nouveaux savoir-faire.

Plusieurs options sont possibles :

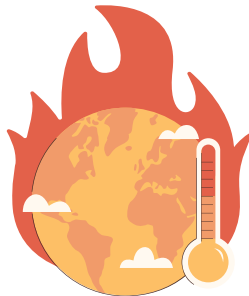
- Les fresques (climat, mobilité, numérique...) : ce sont des ateliers de sensibilisation.
- Interventions d'écoconseillers.
- ...

La formation des équipes suppose une **prise en compte de la totalité des membres de l'équipe** (cadres compris)

Exemples de thématiques attendues :



Les limites physiques des ressources naturelles



Le dérèglement climatique



L'importance de la biodiversité dans le fonctionnement de l'écosystème terrestre



Formation d'un jour minimum



Pour les structures d'enseignement : introduire des modules de formation à la transition écologique dans tous les cursus d'enseignement.

Plus d'informations concernant la formation des équipes sont à retrouver dans le [Guide des ressources et des acteurs de la transition écologique](#).



MÉTHODE DE TRAVAIL



Démarche collective en interne

La méthode de travail doit intégrer l'ensemble de l'équipe afin de définir une méthodologie transversale et complémentaire entre les services.

La démarche doit être collaborative et collective.

+ définition d'un référent parmi les membres de l'équipe



Démarche de coopération auprès de partenaires

Construire des partenariats relatifs aux engagements pris en favorisant de nouvelles pratiques. Le partage d'expériences nécessite le développement de coopérations au sein du secteur culturel et au niveau des territoires (au sein du secteur culturel et au-delà). Tout ceci dans le but d'enrichir les ressources mobilisées (retour d'expériences, transversalité....)



LE PLAN D'ACTION



Cette phase est nécessaire pour arrêter les priorités (cohérence du choix des engagements thématiques avec les principaux impacts environnementaux potentiels de la structure), planifier la mise en œuvre d'un programme d'actions et assurer le suivi et l'observation de leurs effets dans la durée.

Chaque structure/équipe doit réaliser son propre diagnostic basé sur des données objectives relatives à sa propre activité. Pour cela, plusieurs possibilités :


1- Auto-diagnostic

L'auto-diagnostic représente l'option la plus simple à mettre en place. Cela ne nécessite pas une enveloppe budgétaire conséquente mais davantage une potentielle mobilisation d'une personne sur cette mission sur un temps donné.

2- Se baser sur les référentiels carbone fournis par le ministère

Cette méthode ne représente pas l'option la plus précise étant donné que cela permet uniquement de se baser sur les émissions de gaz à effet de serre d'une structure ayant une taille similaire. Cela permet d'estimer seulement son empreinte carbone. Voilà pourquoi il est conseillé de combiner cette méthode avec un auto-diagnostic.

3- Bilan carbone

Il s'agit de l'option la plus complexe à mettre en place et également la plus coûteuse. Cependant, des aides existent comme par exemple [Le Diag Décarbon'Action](#).

Des calculateurs et des outils existent : Ceux-ci sont à retrouver dans le [Guide des ressources et des acteurs de la transition écologique](#).

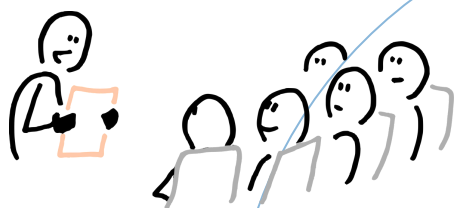


COMMUNIQUER

SENSIBILISER



Réaliser des actions de sensibilisation et de communication vis-à-vis des publics, artistes, équipes artistiques et artistes intervenants accueillis, étudiants, etc. est une manière de les impliquer autour des ambitions de la démarche et de permettre la réduction de leurs propres impacts environnementaux potentiels.



Sensibiliser le public lors de ses visites



Communication externe sur son engagement écologique au sein de sa structure



Communiquer sur les actions réalisées



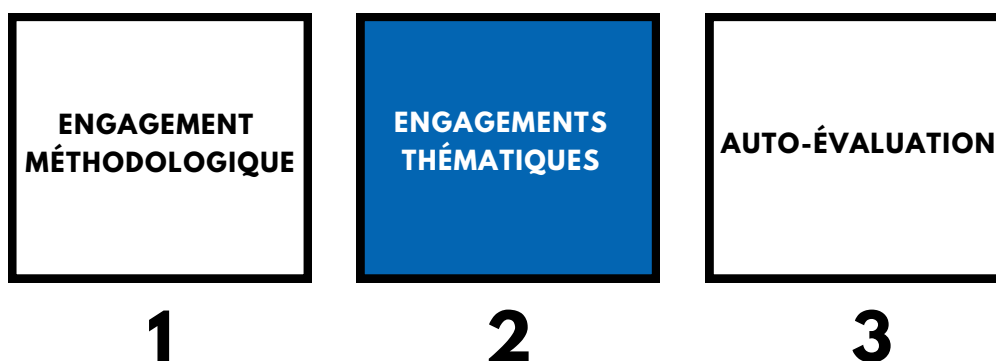


Les engagements thématiques





La chronologie des étapes du CACTÉ :



Mobilité durable des publics et des usagers

Les transports constituent le premier poste des émissions de GES de la France (31%) et les déplacements des publics et des usagers sont l'une des principales sources d'émission des structures du secteur culturel. Cet engagement vise à atténuer l'impact environnemental potentiel de la mobilité par l'incitation au recours à des moyens de transport moins carbonés, voire à réduire le nombre et la distance des trajets, tout en conservant l'objectif d'une présentation des œuvres et une ouverture à l'enseignement au plus large public.

Levier n°1 : Déployer une stratégie de mobilité durable

- Réaliser une **étude de mobilité** des publics
- Adopter une **tarification incitative** pour les personnes venant en transport en commun, covoiturage, vélo...
- **Présenter au public** les différents moyens de transports existants et les émissions de gaz à effet de serre associés sur les différents support de communication

Levier n°2 : Agir sur la demande de transport des publics

- **Prioriser** la venue des publics de proximité
- **Décentraliser** la programmation et les actions culturelles
- Construire des **programmes pédagogiques** cohérents, limitant l'impact de la mobilité des élèves et étudiants
- **Adapter les jauges** au bassin de population



Quelques inspirations...



Tarif bas carbone



Carte interactive personnalisée dédiée aux solutions de mobilités douces



Plateforme de covoiturage "événements"





Levier n°3 : Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés

- **Adapter les horaires** des représentation ou événements en fonction des horaires des transports
- **Co-construire une offre de transports** en commun adaptée avec les autorités organisatrices et les opérateurs de transport
- Veiller au choix de lieux de représentation à **proximité de transports en communs**
- Installer des **parkings à vélo sécurisés**
- Proposer des **services adaptés** : vestiaires, branchements électriques



Levier n°4 : Optimiser les taux d'occupation des véhicules

- Créer un service facilitant le **covoiturage** entre spectateurs
- Mettre en place une **navette** pour accéder aux lieux de représentation ou d'exposition
- **Rationalisant le déplacement des groupes** (scolaires, associations, entreprises)



Quelques inspirations...



Portail mobilité douce pour le public



Infos pratiques pour se rendre sur le festival en mobilité douce



Mobilité durable des professionnels et des œuvres

Le transport d'œuvres d'art, dit « convoiement », ou d'artistes et de leurs équipes, est donc lui aussi émetteur de gaz à effet de serre. Or, à l'échelle nationale, il s'effectue encore majoritairement en voiture ou en camion. Theshiftproject estime que le transport des équipes artistiques représente un équivalent de 150 tonnes de CO2 pour une salle moyenne située en périphérie. Le déplacement des œuvres est estimé pour sa part à plus de 1000 tonnes par an. Plusieurs piste d'amélioration sont à étudier comme la mutualisation sur une base locale ou régionale, une meilleure coordination entre structures culturelles voisines ou encore l'allongement de la durée des diffusions.

Levier n°1 : Déployer une stratégie de mobilité durable

- Réaliser une **étude de mobilité**
- Adopter une prise en charge différenciée des **frais de transport**
- **Sensibiliser** l'équipe, les artistes, équipes artistiques et intervenants
- **Former** les équipes à l'écoconduite et à la conduite de véhicules électriques
- Adopter un **Plan de Mobilité** Employeur pour les salariés de la structure
- Tenir compte dans les choix de **programmation** et d'enseignement des enjeux de mobilité
- **Inscrire** des clauses relatives à la mobilité dans les documents de contractualisation avec les artistes et les intervenants

Levier n°2 : Réduire les besoins de transport

- **Optimiser** l'itinéraire de la tournée
- **Conditionner** la réalisation d'une tournée dans une zone géographique lointaine à un nb de dates minimum
- **Réduire** la taille des équipes en tournée et/ou des œuvres déplacées
- **Éviter** le morcellement des temps de résidences et de répétitions
- **Favoriser** des choix curatoriaux qui limitent le nombre d'œuvres lointaines et optimisent les points de collecte
- **Limiter** les convoiements aux œuvres et destinations les plus sensibles
- **Recréer** un spectacle ou une œuvre dans un territoire lointain
- Logement de proximité
- Développer la **visioconférence**

Quelques inspirations...



Transport bas carbone :
Cyclogistic

RB JEROME BEL

“Le chorégraphe a décidé que ses spectacles ne tourneraient plus en avion”.





Levier n°3 : Favoriser le report modal vers les transports les moins carbonés

- Privilégier le **train** à l'avion, les transports en commun à la voiture
- **Limiter** la flotte de véhicule
- Fournir des vélos de fonction à l'équipe accueillie
- Utiliser des **véhicules électriques**, des véhicules légers, des véhicules à faible émission
- **Installer** des bornes de recharge à proximité de la structure
- **Inform**er les équipes artistiques des possibilités locale de transports décarbonés
- **Anticiper** dès la conception des tournées, l'utilisation de transports décarbonés pouvant nécessiter un temps de trajet plus long

Levier n°4 : Optimiser les taux d'occupation des véhicules

- **Regrouper** et optimiser les voyages des membres d'une même équipe artistique
- Favoriser le **covoiturage** ou la mise en place de navettes
- Proposer du co-camionnage ou de la **mutualisation** de frets



Quelques inspirations...



L'ensemble baroque Correspondances lance en 2024 la 5e édition de son festival itinérant « L'Échappée musicale normande », une tournée baroque à vélo au cœur du patrimoine régional normand.



Réduction des consommations d'énergie et d'eau

Révélee par la crise énergétique actuelle et les sécheresses estivales, la raréfaction des ressources énergétiques et hydriques nécessite une réduction tendancielle de leur consommation. Encadrée notamment par le décret n°2019-771 du 23 juillet 2019, dit "décret tertiaire", cette réduction relève de la nécessaire stratégie d'adaptation des structures artistiques et culturelles au changement climatique et à ses conséquences. Elle implique de travailler à la fois sur l'efficacité des bâtiments et de ses équipements et sur la sobriété des usages.

Levier n°1 : Organiser et structurer sa démarche

- Réaliser un **diagnostic** de performance énergétique
- Assurer le **suivi** annuel de cette consommation
- **Définir** un plan d'action pluriannuel de réduction des consommations
- **Former** et informer les parties prenantes
- **Sensibiliser** le public aux éco-gestes
- Choisir des **prestataires** répondant à des critères environnementaux
- **Utiliser** la Méthode de Design énergétique

Levier n°2 : Décarboner l'énergie et maîtriser sa consommation d'eau

- **Installer** des systèmes de chauffage alternatifs au fioul et au gaz
- Installer des **lampes** basse consommation (LED)
- Installer des **économiseurs d'eau**
- S'assurer de la **bonne maintenance** des équipements
- Utiliser des appareils **économiques** en eau
- Installer des **toilettes sèches**
- Mettre en place des **récupérateurs** d'eau de pluie et d'eaux usées

Quelques inspirations...



MINISTÈRE
DE LA CULTURE



8 mesures pour adapter le plan de sobriété énergétique gouvernemental



Accord pour le raccordement de festivals.



Conférence sur la Méthode de Design énergétique





Levier n°3 : Améliorer l'efficacité énergétique

- **Limiter** et optimiser l'usage de groupes électrogènes à énergie fossile
- Privilégier les **équipements économes** grâce à l'étiquette énergie
- Engager un **projet de rénovation** thermique
- **Isoler** les réseaux de chaleur



Levier n°4 : Engager la sobriété des usages

- **Optimiser** les durées d'utilisation de l'éclairage
- Définir une **limite de température** haute pour le chauffage (19°C) et les systèmes de refroidissement (26°C)
- Définir une limite de température en cas d'inoccupation d'un bâtiment (16°C si inoccupé entre 24h et 48h, 8°C au-delà)
- **Conditionner** l'utilisation des lumières et des outils technologiques à leur réelle nécessité
- **Limiter** l'usage des écrans non essentiels
- **Eteindre** les éclairages ornementaux ou inutiles et éteindre les éclairages extérieurs une partie de la nuit
- **Supprimer** l'eau chaude dans une partie des sanitaires

Quelques inspirations...



Casser les consommations d'une salle de spectacle par l'usage : retour d'expérience



Couper les fluides



Alimentation responsable

L'alimentation représente 22 % de notre empreinte carbone, soit le 3^e poste le plus émetteur de gaz à effet de serre, après le transport et le logement. La loi Egalim poursuit plusieurs objectifs applicables au secteur de la culture : Favoriser une alimentation saine, sûre et durable pour tous, sensibiliser les publics aux questions alimentaires, réduire la consommation de viande et améliorer la condition animale, réduire les emballages plastiques et lutter contre le gaspillage.

Levier n°1 : Organiser la transition vers une alimentation durable

- **Inform**er et sensibiliser les membres de l'équipe, les équipes artistiques, les publics et/ou les étudiants
- **Mesurer** les émissions de GES des plats proposés
- **Former** les chefs, bénévoles, prestataires
- **Interroger** les lieux de diffusion sur leur politique d'achat de nourriture et de boissons
- **Négocier** une clause écologique relative à l'alimentation dans les contrats
- Définir une **charte** des achats responsables

Levier n°2 : Favoriser les protéines végétales

- Proposer systématiquement une alternative **végétarienne** ou végétalienne en cas de choix multiples
- **Réduire** la part des produits carnés dans l'alimentation proposée



Quelques inspirations...

Le 106 à Rouen a mis en œuvre une charte à destination des artistes et des producteurs en charge de l'organisation des tournées. Elle donne des indications concernant notamment les modalités d'accueil (hébergement, repas...). Les critères d'alimentation responsable sont incorporés étant donné qu'il est précisé que les repas proposés sont 100% végétariens. Le 106 accorde tout de même une flexibilité et laisse la possibilité aux artistes de faire d'autres propositions. Dans cette charte figure des fiches de l'ADEME ce qui permet de sensibiliser.





Avez-vous remarqué le changement de tendance ?

Il n'y a pas si longtemps, lors d'un repas organisé par une structure ou lors d'un événement, il fallait préciser si nous voulions une alternative végétarienne. Aujourd'hui, à l'inverse, il faut préciser si nous souhaitons recevoir un plat carné.

Levier n°3 : Intégrer les critères environnementaux dans le choix des produits et des partenaires

- Etablir une **charte** avec les fournisseurs et prestataires
- Identifier les prestataires les mieux disant d'un point de vue environnemental
- Faire le choix de producteurs **labellisés**
- Privilégier le **local** et les produits de saison, bio et/ou issus du commerce équitable
- Travailler sur la compréhension des **terroirs** en refusant les produits inadaptés au territoire

Levier n°4 : Eviter le gaspillage alimentaire

- Adapter les **quantités** pour réduire le gaspillage
- Organiser le **don** des produits alimentaires non consommés
- Mettre en place le **compostage** des déchets alimentaires
- **Privilégier** des produits moins périssables



Quelques inspirations...



[Guide pour une restauration événementielle durable](#)
(ADEME)



[Guide des ressources sur la réduction du gaspillage alimentaire](#)
(REGAL Normandie)



Ecoconception

En cohérence avec la loi AGEC, il s'agit de réduire les impacts environnementaux des œuvres tout au long de leur cycle de vie. 80% des impacts environnementaux d'une production sont déterminés par sa conception. Cela suppose une démarche qui s'engage dès l'élaboration du projet artistique, par le dialogue entre les artistes et les membres de l'équipe, entre les enseignants et les étudiants. Elle sollicite des outils relevant de la prise en compte de l'économie circulaire : achats responsables, analyse de cycle de vie, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité et de la coopération, allongement de la durée d'usage, réemploi.

Levier n°1 : Engager une démarche collective

- **Associer** les parties prenantes et les compétences techniques et organisationnelles nécessaires à la production d'un projet dès sa phase de conception pour anticiper collectivement les besoins et les impacts
- Etablir un **plan** quinquennal de prévention et d'écoconception
- **Contractualiser** avec les parties prenantes des engagements pour réduire les impacts aux différentes étapes de la production
- Construire des **plannings** et des budgets de production des projets pour l'écoconception
- Insérer des **clauses** environnementales dans les cahiers des charges
- ...

Levier n°2 : Réduire les besoins de matières premières, de matériaux pétro-sourcés et la production de déchets

- **Définir** des critères d'achats responsables
- **Privilégier** une moindre consommation de matériaux
- Choisir des **matériaux** naturels, locaux, renouvelables, recyclables, non toxiques et non impactant
- **Récupérer** la matière première d'une production antérieure
- **Bannir** les matériaux et emballages à usage unique et en matière plastique, ainsi que les produits toxiques dans les activités de régie



Quelques inspirations...

Augures Lab
Scénogrrrrraphie



L'écothèque qui recense des projets écoresponsables

RESSAC

réseau des ressourceries artistiques et culturelles





Levier n°3 : Favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage

- Organiser dès la conception la “**fin de vie**” du projet qui respecte les principes de l'économie circulaire et tend vers le zéro déchet par le réemploi en interne, par le don, prêt ou partage auprès d'autres organisations et le recyclage en dernier choix
- **Choisir** des pièces aisément réparables ou remplaçables
- **Prévoir** des pièces standardisées, susceptibles d'être réutilisées telles quelles lors d'une prochaine production
- Prévoir des **systèmes d'assemblage** et désassemblage qui permettent le réemploi
- Interroger le **fournisseur** sur une reprise possible de son matériau
- **Dresser** une liste de matériaux, mobiliers, constructions, équipements, costumes qui peuvent faire l'objet d'une mutualisation ou d'une réutilisation
- Anticiper le **transport** et le stockage dans un lieu proche et dans de bonnes conditions
- Rechercher les **filières** de traitement les plus appropriées
- Assurer le **recyclage** des matériaux qui ne peuvent être réutilisés



Quelques inspirations...



L'association Tous Dehors apporte une attention particulière à la réduction des besoins en matières premières notamment sur la thématique des costumes. Par exemple, pour la création “Le Carnaval des autres animaux”, les costumes d'un précédent spectacle ont été utilisés en les modifiant et en les adaptant. Cela évite des achats neufs et favorise le recyclage et le réemploi.



Numérique responsable

Un rapport de l'ADEME et l'ARCEP paru en janvier 2022 signalait une hausse très rapide de la part du numérique dans les émissions de GES et son impact fort sur l'épuisement des ressources abiotiques. Plus de 70% des émissions sont liés à la production des équipements numériques. Les matériels techniques participent eux aussi de l'impact environnemental potentiel des activités artistiques et culturelles. Il convient d'engager une démarche de sobriété tant au niveau de la politique d'équipement que des usages.

Levier n°1 : Définir un Plan d'action "numérique responsable"

- **Minimiser** le parc matériel en ayant recours à la location quand cela est possible
- **Favoriser** l'achat de matériel reconditionné ou bénéficiant de labels environnementaux
- **Former** la direction et les équipes techniques à des pratiques responsables
- Mettre en place et faire appliquer des principes d'écoconception pour les **outils numériques**
- **Renoncer** aux innovations numériques en contradiction avec des objectifs de sobriété

Levier n°2 : Développer une pratique responsable du renouvellement des équipements

- **Mutualiser** ou prêter son matériel
- Privilégier la **maintenance** du parc et la réparation du matériel endommagé à un nouvel achat
- Faire un choix **raisonné** et informé entre DEL et halogènes
- Favoriser les **piles rechargeables** ou le rechargement de piles classiques
- **Donner** le matériel hors d'usage à des structures pour en faciliter le réemploi ou le recyclage

Quelques inspirations...



Trouver un point de collecte pour réparer ou recycler



5 outils pour réduire son empreinte numérique





Levier n°3 : Réduire sa consommation de données

- **Privilégier** des technologies “open source”
- Organiser le **nettoyage** régulier des données stockées
- **Former** la direction informatique/communication au numérique responsable et en les impliquant dans la démarche numérique responsable
- Utiliser des outils **logiciels** permettant de diminuer la quantité de bande passante
- Choisir des logiciels en fonction de leur **impact** environnemental
- **Optimiser** les envois de documents électroniques en évitant les pièces jointes, en ayant réduit le poids des fichiers joints ou remplacé les fichiers joints par des liens hypertextes.



Quelques inspirations...



Agir au quotidien : apprendre à réduire son empreinte carbone numérique



Référentiel général d'écoconception de services numériques



Communication responsable

Les impacts environnementaux potentiels de la communication ont été aggravés par son développement et la superposition des pratiques physiques et numériques ; une communication responsable permet de réduire ces impacts, d'assurer une cohérence entre le fond et la forme dans les actions de sensibilisation et de s'engager dans une sobriété des pratiques incluant la logique d'écologie de l'attention et la lutte contre l'infobésité.

Levier n°1 : Définir une démarche de communication et d'édition responsable

- **Former** les équipes en charge de la communication
- **Adapter** les besoins et les volumes, grâce à un suivi chiffré des publications
- **Intégrer** un texte faisant état des grands principes et la démarche de transformation sur les supports de communication et les éditions
- Conduire des actions de **sensibilisation**/ formation aux enjeux de la communication responsable
- **Choisir** des prestataires répondant à des critères environnementaux

Levier n°2 : Imprimer et diffuser de manière responsable les supports de communication et les éditions

- Faire le choix **d'imprimeurs labellisés** et organiser le dialogue avec lui sur les choix des techniques d'impression, du papier et des encres
- **Optimiser** le format et les choix graphiques
- Améliorer le **ciblage** et le tirage de la diffusion des éditions et des outils de communication
- Limiter les **emballages** des éditions
- Optimiser les **transports** des impressions/éditions

Quelques inspirations...



Ce label est accordé aux imprimeurs qui décident de réduire l'impact de l'impression sur la planète





Qu'est ce que la communication responsable ?

La communication responsable répond aux objectifs de la communication (visibilité, interaction, sensibilisation, ventes...), tout en prenant en compte les urgences sociales et environnementales. Pour cela, les professionnels s'interrogent sur deux axes : le message, ainsi que la manière de le délivrer.

Levier n°3 : Engager une stratégie de communication numérique responsable

- Rédiger un **plan** d'action numérique responsable
- **Limiter** les vidéos et privilégier un format compressé en basse résolution
- **Choisir** un prestataire web et un hébergeur écoresponsable
- Développer des outils de **communication** éco-conçus
- Opter pour un **usage** le plus **raisonné** possible de vos actions de communication numérique
- **Limiter** le nombre de plateformes sur lesquelles sont publiées les vidéos

Levier n°4 : Gérer le réemploi et la fin de vie des supports de communication

- Organiser la **récolte** et le réemploi auprès des publics des supports de communication et de médiation sur site
- Organiser la **récupération** du papier par une entreprise spécialisée
- Organiser le **réemploi** des bâches et kakémonos pour d'autres usages (housse de transport par exemple)
- Privilégier les supports de signalétique **réutilisables** pour les événements



Quelques inspirations...



Les principes de la communication responsable



Réduction/gestion des déchets/pollutions

Plus de 300 millions de tonnes de déchets sont produits chaque année en France. Leur réduction et leur gestion permettent de préserver des matières premières épuisables et de limiter l'impact sur l'environnement de la fabrication des produits et de leur fin de vie. Lié aux engagements n°4, n°5 et n°6, cet engagement consiste à réduire et valoriser l'ensemble des déchets produits, sur la base du cadre référentiel des "5R" : Repenser, Réduire, Réutiliser, Recycle, Rendre à la terre/Composter

Levier n°1 : Engager une démarche collective

- Réaliser une **évaluation** du poids/volume des déchets produits et valorisés
- **Sensibiliser** et former l'équipe, le public et les artistes
- Mettre en place un système de **collecte** des déchets recyclables et une signalétique adaptée
- Ajouter **consigne de tri** sur la feuille de route des artistes accueillis
- Travailler avec les **associations** dédiées et la collectivité locale concernée

Levier n°2 : Réduire les besoins de matière première et la production de déchets

- **Supprimer** les objets jetables
- Renoncer aux cadeaux et objets gratuits
- **Renoncer** aux achats superflus
- **Limiter** les achats de produits sur-emballés en privilégiant par exemple les grands contenants
- Mettre en place des actions pour éviter le **gaspillage**
- Travailler sur les supports de **communication** pour réduire son impact

Quelques inspirations...



Pluies de Juillet propose une alternative à la vaisselle jetable



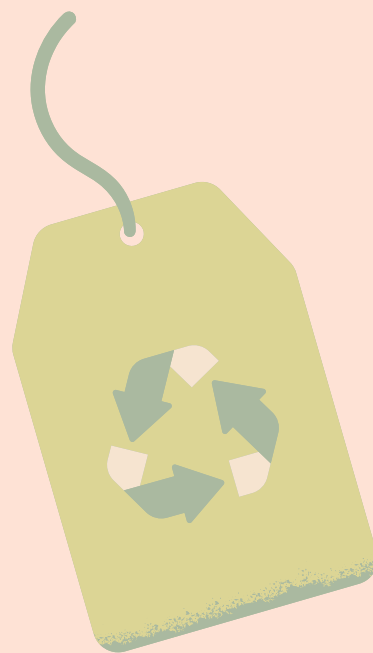
Le dispositif sensACTION propose une mise à disposition et une mutualisation de matériel





Levier n°3 : Favoriser la réutilisation, le réemploi et le recyclage

- **Réutiliser** les mobiliers, décors, costumes..
- **Réparer** les biens endommagés
- Revendre ou donner ce qui peut l'être
- Prévoir de **redistribuer** la nourriture non consommée
- **Composter** les déchets organiques
- Assurer la **collecte** des déchets dangereux



Adaptabilité et soutenabilité du bâti

Penser, piloter et accompagner l'adaptation des bâtiments culturels et d'enseignement est indispensable pour anticiper et se préparer aux conséquences du dérèglement climatique. La durabilité doit également permettre de rendre leur conception, leur rénovation, leur entretien et leur usage plus sobres ainsi que d'offrir un cadre adéquat aux changements des pratiques et aux évolutions des besoins dans une société en transformation (multifonctionnalité, mutualisation des espaces, stockage pour l'économie circulaire).

Levier n°1 : Conditionner la réalisation d'aménagements à une exigence environnementale

- Choisir des **prestataires** en fonction d'engagements environnementaux
- Favoriser la **réhabilitation** d'un bâtiment existant à la construction d'un bâtiment neuf
- **Optimiser** l'occupation des espaces (lutter contre l'artificialisation des sols et la réduction des coûts énergétiques)
- **Développer** les constructions neuves selon une approche bioclimatique favorisant les solutions passives

- Choisir pour la **climatisation** un fluide frigorigène et des équipements à bas potentiel de réchauffement planétaire
- Optimiser le **confort du bâtiment** (ventilation naturelle, confort d'été passif limitant le recours à la climatisation, inertie thermique...)
- Recourir à **l'écoconception** des bâtiments et choisir des matériaux biosourcés, réutilisables....
- Préserver la **biodiversité** et favoriser la végétalisation, la renaturation et la perméabilité des sols





Levier n°2 : Adapter l'usage du lieu aux conséquences du dérèglement climatique

- **Adapter** les projets artistiques aux spécificités thermiques d'un lieu et aux contraintes de saisons
- Favoriser la **mutualisation** des bâtiments et la mixité de leurs usages
- Privilégier la **multifonctionnalité** des espaces et leur réversibilité
- **Limiter** le recours à des moyens techniques supplémentaires à l'existant
- **Entretien** le bâtiment selon des critères environnementaux
- **Désartificialiser** les sols extérieurs et végétaliser au maximum les espaces et les bâtiments (murs, toits, parking)
- Rédiger un **plan de sauvegarde** des biens culturels ou un plan de continuité de l'activité



Biodiversité

Face à l'effondrement de la biodiversité qui menace directement notre santé, notre bien-être et nos moyens de subsistance, il est urgent de prendre en compte les conséquences des activités humaines sur les écosystèmes. Le respect et la défense de la biodiversité consistent alors à protéger les espaces naturels et à participer à la restauration écologique des espaces investis mais aussi à favoriser une évolution de notre rapport au vivant.

Levier n°1 : Limiter les pressions sur la biodiversité

- Faire un **inventaire** de la biodiversité sur site ou un diagnostic écologique
- Réaliser une **étude** des impacts environnementaux (et des potentiels)
- **Supprimer** l'utilisation de produits phytosanitaires
- **Supprimer** l'utilisation des engrais de synthèse
- Prendre des mesures de **réduction** de la pollution sonore et lumineuse
- Définir une **politique d'achat** tenant compte des critères environnementaux



Levier n°2 : Développer des moyens de protection et de développement de la biodiversité

- **Désartificialiser** les sols extérieurs et végétaliser au maximum les espaces et les bâtiments
- **Créer** un jardin et/ou compost partagé qui favorise la pollinisation, les espèces souterraines et la qualité de l'air
- **Créer** un environnement propice aux animaux
- Favoriser la **pollinisation**
- Prendre des mesures de **préservation** des espaces naturels pour éviter les dégâts potentiels causés par l'activité
- Développer une démarche de **labellisation** des espaces verts, parcs et jardins

Quelques inspirations...



Ensemble de labels d'engagement pour la biodiversité



Etude biodiversité We love green





Levier n°3 : Contribuer à la reconnexion des humains avec la biodiversité et les espaces naturels

- Nouer des **partenariats** avec des acteurs de la protection de l'environnement, de la biodiversité et des espaces naturels
- **Créer** des liens éditoriaux entre la thématique de la protection de la biodiversité et le PAC
- **Accueillir** des propositions artistiques en lien avec les thèmes de l'environnement et de la biodiversité
- **Développer** des projets artistiques concourant à la régénération des écosystèmes
- **Proposer** des œuvres en espace naturel en prenant soin de la préservation
- Développer des actions de **sensibilisation** auprès des parties prenantes

- Sensibiliser les plus **jeunes** grâce aux dispositifs d'éducation artistique et culturelle



Quelques inspirations...

PARTI POÉTIQUE 
ART / NATURE + CULTURE + NOURRITURE

Zone sensible





Evaluation



L'AUTO-ÉVALUATION

Le respect des engagements fera l'objet, en fin de convention, d'une auto-évaluation fondée sur les fiches actions.



Qu'est ce que ma structure doit faire exactement ?

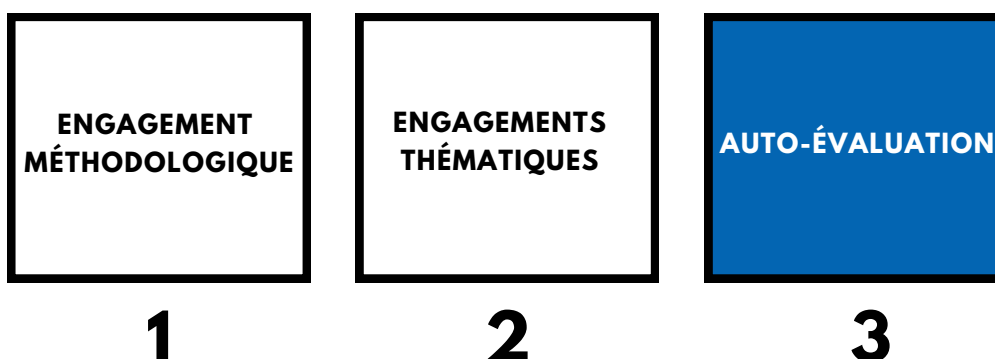
L'auto-évaluation se veut la plus simple et la moins contraignante possible. Pour vous auto-évaluer, il suffit de cocher les actions réalisées dans un document de suivi. Le support de suivi est au choix de la structure ; néanmoins un outil de saisie est en cours de préparation et sera mis à disposition.

Comment faire pour m'auto-évaluer ?

L'auto-évaluation se base sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Elle est fondée sur les engagements thématiques qui permettent de vérifier que tous les leviers ont été mobilisés et d'observer les actions mises en œuvre dans le cadre d'une approche avant tout qualitative.

Pour vous aider dans la quantification des actions, des indicateurs sont à disposition. Ils ont un caractère informatif ; votre structure/équipe est libre de les utiliser ou non et d'utiliser le cas échéant d'autres indicateurs pour mesurer vos actions. Ces indicateurs sont précisés à la page suivante.

La chronologie des étapes du CACTÉ :



LES INDICATEURS (FACULTATIFS)

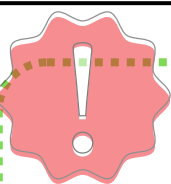
Les engagements	Les leviers	Les indicateurs
MOBILITÉ DURABLE DES PUBLICS	1	Part des supports de communication invitant à l'utilisation des transports bas carbone Part des spectateurs bénéficiant d'une tarification mobilité durable
	2	Part des publics de proximité Nombre de projets hors les murs
	3	Répartition modale des transports des publics et usagers Pourcentage des publics et usagers empruntant un transport bas carbone Nombre de places de parking vélo
	4	Part des dates de représentations accessibles via une offre de service collectif
MOBILITÉ DURABLE DES PROFESSIONNELS	1	Nombre de personnes formées à l'écoconduite Part des contrats incluant une clause relative à la mobilité carbone
	2	Nombre de kilomètres moyens entre deux dates de tournée Nombre de dates de diffusion moyennes en série Nombre d'artistes accueillis dans le cadre de la mutualisation de tournées Temps de présence moyen des équipes artistiques sur le territoire
	3	Part des kilomètres parcourus en mobilité bas carbone lors de déplacements professionnels ou des œuvres Répartition modale des transports des professionnels ou des œuvres Part des salariés empruntant un transport bas carbone pour leur mobilité domicile travail
	4	Taux de remplissage moyen des véhicules lors de déplacements professionnels Part des salariés couverts par un partenariat de covoiturage
RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE ET D'EAU	1	Classe énergétique du bâtiment principal Evolution de la consommation énergétique (en kWh) Réduction de la consommation d'eau (mètre cube)
	2	Part des sources lumineuses équipées en LED Part du parc lumière équipé en LED Part du mobilier et des équipements économes en eau
	3	Part des équipements ayant une étiquette énergie égale ou supérieure à A
	4	Température cible l'hiver Température cible l'été Part des pièces équipées de systèmes de gestion automatique de l'éclairage



Les engagements	Les leviers	Les indicateurs
L'ALIMENTATION RESPONSABLE	1	Part des marchés publics liés à l'alimentation incluant des critères pour une alimentation responsable Part des équipes de restauration formés à l'alimentation responsable
	2	Part des repas végétarien ou végétal
	3	Part des produits bio en valeur d'achats HT Part des produits durables en valeur d'achats HT par année civile Part des prestataires répondant à des critères écoresponsables
	4	Tonnes de denrées gaspillées Valeur monétaire des denrées gaspillées Taux de réduction du gaspillage alimentaire
ECOCONCEPTION	1	Nombre de projets écoconçus Nombre de contrats de coproduction et/ou de cession de droits d'auteur incluant des clauses d'écoconception Part d'achats réalisés par un dispositif mutualisé Part de matériel prêté et utilisé dans le dispositif mutualisé
	2	Part de projets incluant du réemploi Part d'achat de matériaux durables
	3	Part des projets dont la fin de vue a été anticipée Nombre d'éléments de scénographie pouvant être destinés au réemploi* Nombre de productions déclassées ayant fait l'objet d'un démantèlement en vue du recyclage des matériaux
NUMÉRIQUE RESPONSABLE	1	Part des équipes de communication formées au numérique responsable Eco-index du site internet
	2	Pourcentage de réduction du parc matériel Taux de renouvellement du matériel Part des achats de matériel reconditionnés ou réemployés
	3	Poids des fichiers stockés sur le cloud
COMMUNICATION RESPONSABLE	1	Part des équipes de communication formées Nombre de documents faisant état de la démarche de transformation Poids total de papier mis sur le marché
	2	Part de la liste de diffusion recevant une brochure Nombre d'exemplaires des supports de communication papier
	3	Durée totale des vidéos publiées Résolution maximale des vidéos publiées
	4	Part des supports réutilisés Poids total du papier collecté



Les engagements	Les leviers	Les indicateurs
RÉDUCTION ET GESTION DES DÉCHETS ET DES POLLUTIONS	1	Poids total des déchets produits Poids total de déchets valorisés (hors valorisation énergétique)
	2	Coût d'achat de biens jetables
	3	Nombre de flux de déchets produits Nombre de flux de déchets triés séparément Nombre de flux de déchets collectés séparément
L'ADAPTATION ET LA SOUTENABILITÉ DU BÂTI	1	Nombre d'actions d'adaptation réalisées par an
	2	Part de la surface totale non artificialisée Part de la surface mutualisée ou à vocation d'usage mixte
LA BIODIVERSITÉ	1	Plage de diffusion sonore Plage d'allumage d'éclairages extérieurs Proportion des projecteurs dirigés au-dessus de l'axe horizontal
	2	Part de la surface du site non artificialisée
	3	Nombre de partenariats avec des acteurs de la protection de l'environnement Nombre d'actions de sensibilisation à la transformation écologique Nombre de participants aux actions de sensibilisation Nombre d'actions d'EAC intégrant les questions écologiques Nombre de jeunes touchés par les actions d'EAC intégrant les questions écologiques



Cette liste présente une première proposition d'indicateurs. Ces derniers constituent une base de travail qui reste à affiner avec l'ensemble des partenaires publics.





DRAC

de Normandie



DRAC de Normandie

13 bis rue Saint-Ouen

14052 Caen cedex 4

Tél : 02 31 38 39 40

drac.normandie@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr/Regions/Normandie